

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3362>



Priorité aux langues vivantes ? Affichage !

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Contenus - Disciplines - Pratiques professionnelles -
Langues -



Publication date: jeudi 25 février 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

RÉFORME DU LYCÉE

Priorité aux langues vivantes ?
Affichage !

PROJET DU MINISTRE

Au terme de leur scolarité, les élèves doivent « maîtriser deux ou trois langues de communication ».

La LV2 est intégrée dans le tronc commun de la classe de Seconde.

L'enseignement se fera en groupes de compétences : privé pendant toute la scolarité au lycée, « conformément au cadre européen commun de référence en langues », avec des programmes et des horaires communs dans les différentes séries. Les horaires de LV1 et LV2 sont globales.

Le développement des DNL « dans tous les lycées un partenariat avec un ou des établissements étrangers sera mis en place, et à chaque fois que cela est possible, un enseignement en langue étrangère sera proposé ».

La série L, série de l'excellence linguistique : 3 l'enseignement LV commun s'ajoute « un enseignement de littérature étrangère en langue étrangère ». Les élèves qui le souhaitent peuvent pratiquer une troisième langue vivante en option facultative, seuls les élèves de la série L peuvent en faire un enseignement de spécialité.

LV2 et LV3 peuvent être étrangères ou régionales.

DÉCRITAGE SNES

► Maîtriser des langues oui, mais la formulation « langues de communication » n'est pas acceptable. Y aurait-il des langues de communication (d'autres sont même parlé de « grandes langues ») et d'autres qui ne permettent pas de communiquer ?

La diversité des langues étrangères et régionales enseignées en France (650 bilinguisme scolaire dans les faits) est une richesse qui « mérite » encore trop peu selon le ministère.

Qui deviendrait un enseignement d'une langue pensée comme « militaire » ? Langue et culture, langue et pensée sont liés. Ce n'est pas le rôle de l'école de les séparer.

► L'enseignement commun à toutes les séries et la globalisation LV1/LV2 est dommage, pas pédagogique :

- * aucune garantie de dédoublement. On peut craindre un recul par rapport à la situation actuelle où les textes réglementaires prévoient que tous les élèves de Terminale et de ST2S en Première trouvent un effectif allégé « d'une vingtaine d'heures ». Aucune garantie non plus pour le maintien des modalités de Seconde, entrepris localement sous conditions... Quel apprenant de l'oral aura de telles conditions (effectif, horaires) ? Maîtriser une langue n'est pas synonyme régularité à l'apprentissage oral dans des groupes-classe à effectif réduit (cf. BO et 23 du 8 juillet 2006) ;
- * horaire global minimum : LV1 + LV2 = 4 h 30 en Première et 4 heures en Terminale soit en L. Le contenu d'un projet ambitieux ? Un élève n'apprécierait pas deux ans 1/2 heures de LV en série S, et une heure en série L, heure redoublée soit en série L un-jour des 3 heures par langue souhaitées par la profession ;
- * globalisation LV1/LV2. L'horaire de chaque langue sera défini localement, créant une tension entre les langues enseignées et une inégalité de formation pour les élèves. Aucun horaire plancher n'est garanti pour l'une ou l'autre des deux langues. ; ***

BO - Ministère de l'Éducation nationale - 100

Spécial LV

RAPPEL :

[Groupes de compétences : pourquoi le Snes s'y oppose.](#)

Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré